

Mode de distribution Accessible en consultation et en extraction pour libre utilisation (Open Data)

Restrictions d'utilisation -

Date de mise à jour 01.11.2023

Fréquence de mise à jour Quotidienne

Méthode d'acquisition Selon l'attribut PROVENANCE

Précision Selon attributs PRECLAN et PRECALT

Echelle d'affichage 100 à 10000

ATTRIBUTS

Nom	Type	Taille	Description	Origine
OBJECTID	OID	4	Champ automatique avec l'identifiant de la base de chaque objet (Attention, ne pas l'utiliser comme identifiant unique permanent)	
VALEUR	String	10	Type de calcul de la détermination planimétrique1 = moindre carré2 = polygonation3 = moyenne arithmétique4 = simple levé avec contrôle indépendant, ou, issu de condition géométrique et ayant obtenu une matérialisation fiabilisée5 = issu de condition géométrique6 = digitalisation	
NUMERO	String	7	Numéro	
DATEDT	Date	36	Date de dernier traitement	
PROVENANCE	String	25	Provenance de la donnée :- Terrestre (acquis sur la base de relevés terrestres ,chevillière, théodolite,...., à l'exception du nivellement géométrique ou de précision)- Digitalisation (acquis par digitalisation sur plan)- GNSS (acquis par observations GNSS uniquement)- Combiné GNSS/terrestre- Photogrammétrie- Nivellement technique et de précision- Autre- Orthophoto (acquis par l'intermédiaire de digitalisation sur orthophoto)	
PRECLAN	Double	8	Précision planimétrique en cm	
PRECALT	Double	8	Précision altimétrique en cm	
FIABPLAN	String	3	Fiabilité planimétrique	
FIABALT	String	3	Fiabilité altimétrique	
REGARD	String	20	Présence d'une protection du repère avec regard ou non	

SERVICES EN LIGNE

Type	Adresse
Esri ArcGIS Rest	https://vector.sitg.ge.ch/arcgis/rest/services/Hosted/CAD_POINTFIXE_NIV_PFA3/FeatureServer
WFS	https://app2.ge.ch/tergeoservices/services/Hosted/CAD_POINTFIXE_NIV_PFA3/MapServer/WFSServer

Référence spatiale GCS_CH1903+

Etendue

1135200

2486118

2512889

1110452

Aspects légaux

Recueil systématique du droit fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/droit-federal/recueil-officiel.html>

Code Civil Suisse - Art. 950 - Mensuration officielle

Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) 211.432.2 - Art.6 -

Catalogue des données et couches d'information

Ordonnance technique sur la mensuration officielle (OTEMO) 211.432.21 -

Titre deuxième - Données

Manuel sur l'organisation de la mensuration officielle 93 - Tâches,
compétences et responsabilités liées à la MO 93

Recueil systématique genevois (RSG)

<http://www.ge.ch/legislation/>

Loi d'application du Code Civil Suisse et du Code des Obligations (LACCS)

E 1.05 - Art. 104 - Eléments de la mensuration officielle

Règlement sur le service du cadastre e 1.46.03 - Art. 6 - Données
cadastrales

Informations
complémentaires

https://www.ge.ch/parcourir#territoire_et_environnement-cadastre_et_registre_foncier

Date de mise à jour de la métadonnée : 01.11.2023